



Suite à l'accord passé entre le ministre de la justice et les ministres des cultes, Nos célébrations eucharistiques sont de nouveau autorisées avec un maximum de 15 personnes (1).

En ce qui concerne les célébrations eucharistiques dominicales et fériales (fête de Noël), vous êtes invités à vous inscrire préalablement.

Vous ne pouvez-vous inscrire que dans la semaine qui précède la célébration autrement dit les inscriptions à long terme ne sont pas admises.

Vous n'êtes pas prioritaire si vous avez participé à la célébration eucharistique précédente.

Vous vous inscrivez en communiquant votre Nom et votre prénom auprès de la personne responsable de votre paroisse soit par SMS soit par téléphone. Votre inscription n'est valide que si vous avez reçu une réponse vous le signalant.

Paroisses	Lieux	Personnes responsables	n° de GSM	n° tél de fixe	Remarques
Saint Martin	Marcinelle Centre	Dupont Elisabeth	0498/48 80 03		
Saint Louis	Marcinelle Haies	Ledoux Danielle	0472/95 98 83	071/43 42 06	
Sacré Cœur	Marcinelle XII	Desaire Alain	0495/21 16 26		
Saint Paul	Mont-sur-Marchienne centre	Stassart Nicole	0473/58 07 05		
Sacré Cœur	Mont-sur-Marchienne Haies	D. F.	0495/26 45 43		Entre 17h et 19h30
N.- D. des douleurs	Marcinelle Villette	Draye André	0475/96 96 41	071/47 14 14	

En ce qui concerne les célébrations de semaine, pas d'inscription préalable mais maximum 15 personnes (1)

(1) Le célébrant, la sacristine et l'organiste ainsi que les enfants de moins de douze ans viennent en surnombre des 15 personnes